On lui crie : démissionnaires vous êtes indépendants. — Le député d'Amiens reste impassible.

M. Ernest Roche va monter à la tribune, mais après un court entretien avec M. Maujan, il lui cède la parole.

J'L'ORDRE DU JOUR

M. Maujan. — La Chambre sera certainement d'avis qu'il faut conclure par un ordre du jour (assentiment général).

J'ai l'honneur de dé oser l'ordre du jour suivant :

La Chambre flétrissant les calomnies odieuses et ridicules apportées à la tribune et regrettant qu'on ait perdu pendant toute une séance le temps du pays passe à l'ordre du jour (Applaudissements prolongés).

Protestation de M. Ernest Roche

M. Ernest Roche. — Je viens protester ici contre les calomnies portées contre un homme qui seul ne peut se défendre. (Murmures à droite. Rochefort (Murmures à gauche).

C'est une honte d'un homme politique tombé de pouvoir les mains assaillies (Murmures à gauche).

Discours de M. Robert Mitchell

M. Robert Mitchell. — Il faut qu'on sache au dehors que toute la Chambre est unanime à réprouver les documents qui ont été portés à la tribune.

Je ne comprends pas que M. Millevoye n'ait pas compris qu'il était l'objet d'une mystification, ou d'une intrigue politique qu'on ne connaît pas encore mais qu'on connaîtra bientôt. (Très bien à droite).

Discours de M. Dionys Ordinaire

M. D. Ordinaire. — C'est un nouveau Panama qu'on cherche à exploiter. (Très bien : gauche). On ne veut pas accorder la France d'hypocrisie. Mais les mêmes incidents sont exploités au dehors. Et la Chambre devrait s'enfermer, il n'est rien moins. Dans son ordre du jour et ne rien laisser détourner par aucune considération. (Très bien à gauche).

La démission de M. Millevoye

M. Millevoye (Bruit et exclamations). — Vous allez voter sur l'ordre du jour de M. Maujan.

Une instruction judiciaire est ouverte, mais elle établit dans quelque jours que les faits sont vrais (rires à gauche), quelle sera la situation de la Chambre qui aura voté l'ordre du jour? Pour pouvoir paraître devant les juges avec une complète indépendance, je remets à cette tribune ma démission de député. (Applaudissements ironiques et huées à gauche).

M. Millevoye quitte la salle des séances en compagnie de M. Barrès.

Le vote

M. le président. — Je vais consulter la Chambre sur l'ordre du jour proposé par M. Maujan.

M. Engerand. — Je demande l'ordre du jour pur et simple. — (Bruit et protestations à gauche et au centre.)

M. le président. — J'ai reçu de M. Choiseul un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre, condamnant l'apport sur son bureau, de documents sans preuve d'authenticité, passe à l'ordre du jour. »

Du reste, je soumets cet ordre du jour à l'acceptation de M. Burdeau. — Mouvements divers.

M. Burdeau. — La Chambre a entendu les débats. Elle a maintenant et elle a devant elle un coupable ou un patriote qui a droit à une réparation.

Elle doit rendre vera — Appl. à gauche

M. Chamoumeau monte à la tribune (silence). — Je m'associe aux paroles de M. Burdeau. Je conjure la Chambre de voir toute son dou ds son esprit de la dignité. (Applaudissements répétés à gauche).

M. Castellin. — Mes amis et moi nous nous abstiendrons dans le vote de l'ordre du jour. Nous considérons en effet que nous avons fait notre devoir en signant de M. Millevoye sa démission de député. (Rire.)

M. Maurice Barrès. — En ce qui me concerne, j'ai simplement cosné à mon ami M. Millevoye un conseil désintéressé, celui de ne pas descendre ou la tribune qu'il a soutenue n'a pas de chances de succès aujourd'hui (Exclamations ironiques à gauche).

M. Engerand. — Je retire ma demande d'ordre du jour pur et simple. (Très bien, très bien).

M. le président. — Je vais l'ordre du jour que j'ai déposé. (Applaudissements).

LE SCRUTIN

L'ordre du jour de M. Maujan est mis aux voix.

L'animation est grande dans la salle. De tous côtés on crie : blanchissez! L'unanimité n'est pas douteuse et une triple salve d'applaudissements accueille les résultats du vote que M. Périer proclame avec une lenteur solennelle.

A la majorité de 384 voix contre 4, l'ordre du jour de M. Maujan est adopté.

Tous les détails se répandent instantanément dans les couloirs échangeant avec animations leurs impressions sur la séance.

M. le président. — J'ai reçu de M. Deroulède une lettre m'annonçant qu'il donne sa démission de membre de la Chambre des députés.

M. A. Dubost, rapporteur général, dépose le rapport sur le projet du budget de 1894.

La séance est levée à 4 heures 50 et renvoyée à samedi.

SÉNAT

Séance du 22 Juin 1893

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Challemel-Lacour président.

Le Sénat reprend la discussion de la réforme des boissons.

Les articles 33, 34 et 35 disparaissent

Les articles 36 (vermouth et vins de liqueurs) et 37 (vermouth de faite cacé) sont adoptés.

Par 176 voix contre 37 le Sénat adopte l'article 38 fixant à 25 centimes par degré le droit sur la bière.

Les différents articles relatifs à la bière sont adoptés. On réserve toutefois les articles 51 et 53 qui ont y apportés des glaçons.

Tous les autres articles sont adoptés.

La séance est levée à 5 heures 30.

DESCENTE DE JUSTICE aux bureaux de la "Cocarde"

Paris, 22 juin. — C'est après-midi, à deux heures moins un quart, M. Rouffier, procureur de la République, accompagné de MM. Athalin, juge d'instruction, Clément commissaire aux délégations judiciaires, se sont présentés dans les bureaux du journal la *Cocarde*.

Ils ont gravi le premier étage qui même aux bureaux de la *Cocarde*, M. Rouffier, après avoir décliné ses qualités et celles de ses compagnons a demandé au garçon de bureau qui le recevait si M. Edouard Ducret, directeur de la *Cocarde*, était là.

M. Ducret était absent. Toute la matinée il était resté dans son cabinet.

En l'absence de M. Ducret, c'est Mme Ducret qui par hasard se trouvait dans le bureau de son mari, et M. de Sanneit, à lui-même la *Cocarde*, qui ont reçu M. Rouffier, magistrats qui l'accompagnait.

M. le Procureur de la République a tout d'abord Mme Ducret s'il lui était mari. Mme Ducret a répondu que pour l'instant où il pouvait être, ajoutant qu'il reviendrait sûrement au journal dans l'après-midi.

Cette conversation avait lieu dans le vestibule d'entrée de la *Cocarde*. Les magistrats étaient debout. Mme Ducret les invita à rentrer dans le cabinet de son mari, ceux-ci s'y refusèrent, alléguant l'absence du directeur du journal.

Cependant plusieurs rédacteurs s'étaient approchés pour assister à l'entretien. A chaque nouveau, M. Athalin, juge d'instruction, demanda s'ils avaient connaissance de l'existence dans les bureaux de la *Cocarde* des prétendus papiers que devait publier le journal.

Nos confrères répondirent négativement.

M. Rouffier pria alors M. de Sannoit de lui remettre deux exemplaires du numéro de la *Cocarde* qui allait paraître.

M. de Sannoit remit les deux emplaires demandés.

Sans avoir pénétré dans aucune autre pièce que dans l'antichambre, les magistrats se retirèrent à ce moment, s'excusant auprès de Mme Ducret du dérangement involontaire qu'ils avaient causé, la prient d'informer son mari, si elle le voyait qu'il serait attendu toute la journée au parquet par M. Rouffier M. Athalin.

DÉPÊCHE des docteurs Charcot et Brouardel

Paris, 23 juin. — M. le ministre des affaires étrangères vient de recevoir la dépêche ci-dessous qui faisait connaître le résultat de la mission des docteurs Charcot et Brouardel, en vue de constater l'état de Cornélius Herz.

Voici la *dépêche du chargé d'affaires de France* :

« Les docteurs Charcot et Brouardel, après » avoir examiné Cornélius Herz, informent » qu'ils s'associent aux conclusions du docteur Russel Reynolds. »

L'élection du canton Nord

République contre cléricalisme

C'est dans cette forme que s'engage désormais la lutte électorale dans le canton Nord.

M. Hignard n'est plus seulement le candidat d'un parti ; il est le représentant de la République, le candidat de tous les républicains unis et solidaires contre le cléricalisme.

Et ce qui nous donne le droit de faire appel à tous, de sonner le ralliement des républicains les plus modérés comme des socialistes les plus avancés : c'est qu'il ne s'agit pas de faire triompher un homme, si digne soit-il de la confiance de ses concitoyens, mais de faire prévaloir un principe ; c'est que l'intérêt essentiel de la bataille qui sera livrée dimanche est moins *dans la victoire du candidat républicain*, que dans l'écrasement du cléricalisme.

Oui, tant que l'ennemi traditionnel restera debout et menaçant, les républicains auront le devoir de faire la concentration au second tour de scrutin, sans se préoccuper si le candidat républicain appartient au radical ou au socialiste : ce que le sort a désigné pour tenir le drapeau.

Bien coupables, serions-nous, si par un *parti-pris aveugle, nous nous renfermions* obstiné dans nos préférences personnelles, dans nos ressentiments et nos griefs contre tel ou tel candidat républicain et assurions finalement le succès du candidat clérical.

Car il n'est pas d'autre alternative, aujourd'hui, pour les électeurs du canton-Nord.

Ils n'ont plus l'embarras du choix.

Il leur faut, de toute nécessité voter pour le candidat de la République ou pour le candidat du cléricalisme.

Ils ne peuvent pas voter pour un autre candidat ; ils ne peuvent pas s'abstenir.

Continuer de voter pour M. Delsalle, ce serait faire une vaine démonstration qui profiterait à M. Scrive.

Et même l'abstention serait encore profitable à M. Scrive, qui a obtenu au premier tour la majorité des suffrages.

Tous les ennemis du cléricalisme, tous ceux qui ont *un cœur* la haine du jésuite, ont donc un devoir tout tracé : c'est de voter pour le citoyen Hignard.

Ils ne peuvent s'y soustraire sous peine de favoriser le candidat de la réaction cléricale, de « lui faire le pont », comme disait le journal de la *Vraie France*, sous peine de s'associer indirectement au nouvel assaut donné par les cléricaux, désignés en rallés, à notre République démocratique et anti-cléricale.

Est-il un républicain digne de ce nom, est-il un socialiste qui consente à jouer ce rôle et à accepter cette responsabilité ?

Nous ne le pensons pas.

Tous sauront dimanche n'envisager que l'intérêt supérieur de la République et de la démocratie.

Tous sauront s'élever au-dessus des questions de personnes, au-dessus de leurs préférences et de leurs amertumes, et ils voteront en masse, non pas seulement pour le citoyen Hignard, mais avant tout et surtout pour l'adversaire implacable du cléricalisme.

Georges ROBERT

MIMILE

ou les aventures d'un aspirant conseiller

La première fois que le gros Mimile manifesta l'intention d'être candidat à quelque chose, il y eut dans le camp clérical des exclamations d'étonnement.

Mimile candidat ! le gros Mimile !

On en faisait partout des gorges chaudes.

Il s'agissait alors des élect ons municipales, et comme les amateurs disposés à figurer sur la liste étaient rares, on accueillit par légion, on accepta Mimile qui remporta alors sa première veste.

Vinrent les élections au Conseil général. Mimile campa résolument en candidature dans le canton-Nord.

Cette fois, c'était trop fort. Tous les amis de Mimile, aussi bien que toutes les fortes têtes du parti clérical, n'en revenaient pas.

Conseiller général ! Il ne doute de rien, le gros innocent ! Il a l'audace des naïfs et des simples.

Mais et par hasard il était dit, ajoutait-on, comment s'en tirerait-il ? Quelle figure ferait-il au sein de l'assemblée départementale ?

Avec l'impertinence spéciale qui le caractérise, on s'intéressait-il pas un beau jour de vouloir prendre la parole : alors, quel éclat de rire dans toute l'assemblée, quel ridicule rejaillissant sur le parti clérical tout entier.

Heureusement, Mimile recueillit seulement sa seconde veste.

*
*

L'élection au conseil d'arrondissement arriva. Cette fois encore Mimile sollicita les suffrages des électeurs, comme il les avait sollicités pour le conseil municipal et pour le conseil général.

Mimile est un candidat omnibus ; c'est la bonne à tout faire du parti clérical.

Il a pour lui le mandat disponible, il est toujours prêt à l'accepter et à le briguer.

Peu lui importe de savoir s'il possède les aptitudes et les connaissances nécessaires pour pouvoir remplir honorablement les fonctions qu'il ambitionne.

C'est là le cadet de ses soucis.

Je veux être conseiller, s'écria-t-il dans sa naïvé naïve. Que ce soit conseiller municipal, général ou d'arrondissement : il ne fait point de différence.

Et le voilà conseiller, le digne garçon. Et il n'en recherche pas davantage.

Bref, au scrutin pour le Conseil d'arrondissement, Mimile remporta sa troisième veste.

*
*

Le voilà de nouveau sur les rangs. Il a obtenu dimanche la majorité des suffrages. Et il se croit déjà sûr, cette fois, de décrocher *enfin la timbale si souvent espérée*, et toujours ratée.

Il mile se tient p'us de joie.

Sa gros-se face rutilante et bénée s'est encore élargie. Son ventre bedonne avec des allures fol chonnes et cascadeuses. Et notre héros parcourt le canton-Nord, épanoui et réjoui, multipliant les coups de chapeau, prodiguant les poignées de main et embrassant tous les moches plus ou moins débarbouillés de ses électeurs.

Mes enfants, mes enfants, répète-t-il avec bonheur, je vais donc être conseiller.

Mimile pourrait mais avoir compté sans son hôte : le suffrage universel.

Et il ferait bien de se mémorer certaine fable de La Fontaine où il est question d'un ours dont la peau fut vendue avant qu'il n'ait encore été tué.

Mimile demandait hier à son tailleur comment était fait le costume d'un conseiller.

Il aurait été plus avisé en lui demandant quelles dimensions peut avoir une veste quand elle est la quatrième que l'on remporte.

Gr. R.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Tourcoing

Nous avons dit hier que les rubaiseurs en grève de chez MM. Lamoureux et Leroux frères, rue de la Blanche porte, avaient sollicité l'intervention de M. Broquart, juge de paix du canton Sud, en vertu de la loi du 27 décembre 1892.

M. le juge a écrit et a tenté d'obtenir la conciliation, mais sans réussir.

A sa prière, lundi dernier, MM. Lamoureuxte et Leroux ont répondu par la lettre suivante :

M. Broquart, juge de paix,

« En réponse à votre lettre de ce jour, nous vous confirmons la vôtre d'hier et n'accepterons aucun arbitrage.

« Recevez, etc. »

Il n'y a donc, comme on le voit, aucune entente possible.

LE PRIX DE LA VIANDE

A ROUBAIX

Entrevue des bouchers avec M. Carrette

« A quatre heures, rendez-vous convenu plus de cent bouchers se trouvaient à la mairie.

Une délégation fut nommée et dix d'entre eux furent reçus chez M. Carrette, en sont : MM. Masure, Lefebvre-Parvaque, Cattaert, Devos-Pinsart, Pinsart, Leclercq, Jules Marcelli, Leiebre, Dujardin, Vanlerghem et Cardonnier.

M. Carrette a carrément déclaré aux bouchers que s'ils voulaient voir baisser le prix de la viande de 40 pour cent, en général, aussi bien pour la qualité supérieure que pour la basse qualité, soit une baisse de 0.40 cent. au kilog. de viande.

Les bouchers ayant répondu que la chose leur semblait impossible, M. Carrette a dit : « Vous me donnerez votre réponse demain, vendredi, à 3 heures.

Les bouchers se sont réunis à l'Hôtel de France, et ont décidé de ne pas accepter la baisse proposée par le maire.

« Ils feront plutôt grève et fermeront leurs établissements, ont-ils déclaré.

On verra bien qui pi ers la premier.

Toujours est-il que la corporation des bouchers était en vive surexcitation jeudi après-midi, grande place. Les discussions étaient vives plus que vives même.

Georges ROBERT

A TOURCOING

La réunion des bouchers

Ainsi que nous l'avons annoncé, hier après-midi a eu lieu à l'Hôtel de Ville une réun on des bouchers de la ville.

M. Dassebroucq, maire et M. Diéval, adjoint, ont reçu MM. les bouchers au nombre d'environ 60 dans la grande salle des mariages et ont conféré avec eux pendant une heure.

M. le maire s'est *efforcé d'amener les bouchers à opérer une réduction sensible sur le prix actuel de la viande et à la ramener à un prix plus raisonnablement en rapport avec celui du bétail.*

Inutile de dire que les bouchers se demandent si M. le maire n'a pas protestant qu'ils ne gagnent pas tant qu'on le suppose.

Bref, après de longs pourparlers — le porte parole de la corporation était M. Dumortier, chemin des Cailloux — les bouchers ont pris l'engagement facile de vendre jusqu'à nouvel ordre les bas quartiers à raison de 50 à 60 centimes la livre, sans jamais dépasser 50 centimes. Ils ont déclaré ne pouvoir apporter aucune réduction sur les autres morceaux bien que M. le maire leur ait judicieusement fait observer qu'à son avis, la réduction pourrait très bien être proportionnellement prélevée sur tous les quartiers d'un animal déposé.

En résumé, la réunion d'hier n'aura pas apporté une sérieuse amélioration ; les bouchers seraient resté maître de la situation qu'ils ont créée à leur avantage.

Nous verrons bien dans quelle mesure ils vont exercer la réduction promise et quelle sera la viande qu'ils débiteront au prix accepté.

Pendant la réunion l'un des bouchers a lancé cette interpellation : « qu'on enlève l'octroi ou pourra diminuer la viande » M. le maire a répondu que ce n'était pas du ressort et a cité à sa réponse que lors de la révision de l'ancien tarif de l'octroi des dégrèvements ont été apportés sur différentes catégories, mais que le public n'en a jamais profité.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour Maujan (interpellation Millevoye).

Ont voté *pour* : Nord, MM. Dron, Dubois, Evrard-Elies, Guillemin, Herbecq, Lelo, Michau, Morel, Pierre Legrand et Sirot

Pas-de-Calais, MM. Bailly, Boudenoot, Boulanger-Bernet, Panien, Grauz, Jounart, Lamendin, Ledieu et Ducret.

Se sont abstenus : Nord, MM. Bergeroi, Déjardin-Verkinder, de Prescheville, Lafrique, de Gavrion, Mastiaux, Plichon, Ricard et Thellier de Poncheville.

Pas-de-Calais. — MM. Adam et Taillandier.

Absents par congé, MM. des Rotours et Trannin. La Chambre a adopté.

Chronique Locale

ROUBAIX

VOLS DANS LES ÉGLISES

Un bon coup de filet

Quatre arrestations importantes

Une affaire à sensation qui a provoqué une émotion considérable dans le quartier Sainte-Elisabeth s'est produite hier matin dans les circonstances suivantes :

Le premier, il y a deux individus, vêtus assez convenablement se pré-entèrent chez M. Charles Eckout, cabaretier au *Pilleur Bleuse* et marchand fripier, 33, rue Sainte-Elisabeth, et lui demandèrent à vendre *des vêtements, des meubles et même de* l'argenterie.

Celui-ci leur répondit qu'il ne vendait pas ; mais qu'il achetait tout, quel qu'en fut la provenance.

M. Eckout, pressentant *avoir affaire à des voleurs*, prit des précautions et prévint M. Vancoetsenhole, commissaire de police du troisième arrondissement. Dès ce jour, une active surveillance fut exercée autour de la maison de M. Eckout où on attendait les individus signalés.

Le lendemain les deux personnages qui s'étaient présentés la veille revinrent chez le fripier et déclarèrent se nommer : Alexandre Caby, 29 ans, 1 Antoine Picard, 33 ans, deux *sans profession*.

Ils interrogèrent de nouveau M. Eckout sur la façon dont il achetait les vieux meubles et l'argenterie.

Le lendemain les deux personnages qui s'étaient présentés d'abord revinrent chez le fripier et déclarèrent se nommer : Alexandre Caby, 29 ans, 1 Antoine Picard, 33 ans, deux *sans profession*.

Ils interrogèrent de nouveau M. Eckout sur la façon dont il achetait les vieux meubles et l'argenterie.

Ce dernier voulant leur inspirer toute confiance leur répondit évasivement qu'il ne s'inquiétait pas d'où provenaient les objets d'or et d'argent qui lui étaient vendus.

Le marché conclu, c'est-à-dire le vendredi un troisième individu entra en scène ; c'est un sieur Alexandre Hamoo, 23 ans, également sans profession.

Enfin, le cinquième jour, mercredi 21 juin, survint un quatrième individu qui déclara se nommer Sullaire, marchand de chiffons à Tourcoing, 27 ans.

Comme on le comprend sans peine, les allées et venues de ces quatre individus furent activement surveillées.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, on ne les vit pas revenir à leur logement.

Hier matin, la police, après avoir obtenu des renseignements de M. Honoré, commissaire de police à Tangie des rues de Lannoy et des Longues Haies procédait à l'arrestation des quatre individus.

Les interrogeant *Caby et Anto ne Caly* revinrent à leur domicile, rue Sainte-Elisabeth, la proposèrent à leur propriétaire, Eckout, de liquider une affaire immédiatement.

Revenant avec leurs acolytes, ils présentèrent un sac rempli d'objets d'église : ostensoir, cal ce, burettes aux hulles saintes, neils ciboire, petit ciboire, etc., etc., la plupart en argent et en or.

A Echout accepta le marché en même temps qu'il envoyait sa femme avertir les agents cachés dans la quartier. On se mit alors à débattre les conditions.

Voulant les amuser le plus longtemps possible, le fripier fit un tapage des objets faisant remarquer que le puiger n'avaient que peu de valeur et peut-en débarrasser il aurait plus jeter dans la fosse d'aisance.

Quelques uns d'entre eux parurent jaloux.

Sur ces entrefaites apparurent les agents de sûreté Denis et Brouillard, puis les agents de police Dupiere et Gosse, qui s'étaient embusqués dans la maison de M. Capart, fleuriste, rue de Lannoy.

D'autre agents, Bégche, Cuvelier, Duhem et Lahay étaient cachés dans la cour de l'Epaule *prête à, en prévision d'une tentative d'évasion.*

L'ahurissement des voleurs était curieux à voir : un grand gaillard, paraissant le plus décidé, demanda grâce et tous quatre furent ligottés et conduits au dépôt du 3e arrondissement.

Nous avons dit que Jules Scuplaire était marchand de chiffon à Templeuve (Belgique). Il paraît être une victime de trois autres, qui sont venus le voir à Templeuve, et lui avait vendu environ 300 kilog. de cuivre d'une valeur de 1000 francs, volés il y a quelques jours chez M. Peters, à Warcoing (Belgique).

Les quatre individus étaient étroitement complabes d'un vol important au pré-bytère de Staden, près d'Ypres, en fracturant la porte en assommant à moitié le curé et sa servante.

Enfin, leur dernier vol a été commis au presbytère de Fenain, près de Somain (Nord).

M. Vancoetsenhole a interrogé successivement dans la journée d'hier les quatre individus qui ont mis toute culpabilité. Un seul a avoué avoir été à Woraing et à Fenain.

Conduits à Douai, ils ont déclaré avoir été volés en Belgique, quand il avait eu que son domicile avait été arrêté.

Enquête continue.

Une série d'accidents graves. — La journée d'hier a été fertile en accidents de tous genres. Résumons-les en peu de lignes :

Vers quatre heures, au passage à niveau du boulevard Gambetta, un cycliste, Alfred Lemoine, a été renversé par un train de M. Morissal, marchand de charbons, rue de l'Ouest, Joseph Stinbreyia, rue Solférino, a contusionné son épaule droite, travailleur à la voie quand vint derrière lui un camion attelé de deux chevaux appartenant à M. Vercruysse, rue des Arts, conduit par M. Charles Petit, domestique, qui négligea de surveiller sa marche.

Il prit en écharpe le malheureux charretier qui fut renversé entre le timon de son véhicule et le camion de M. Vercruysse.

L'infortuné poussant des cris déchirants l'aidèrent. Quand on le releva, il avait plusieurs côtes brisées.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital.

*
*

A peu près à la même heure, un jeune garçon, jouant sur le pont du chemin de fer, a tombé en bas de talus et s'est grièvement blessé à la tête. Il a également été admis à l'hôpital.

*
*

Georges Desbarbieux, cinq ans, rue Archimède, en jouant rue de l'Hermitage est tombé et s'est fait une forte contusion à la tête.

Transporté à l'hôpital sa mère est venue le reprendre une demi heure après.

Accident d'usine — Une soigneuse de 75 ans, Mme Lucie Debucquoi ; rue de la Vigne, cour Verbesse, 4, travaillant au peignage Amédée Prouvost, a été victime, hier après-midi d'un triste accident.

Pendant qu'elle était occupée à un métier *Gillotex, elle a ou la main gauche prise dans* un engrenage et les deux premiers doigts furent atteints.

UN ASSASSIN DE ONZE ANS

L'émotion causée par le crime du jeune Alfred Vanderlinck, est loin d'être calmée dans le populeux quartier du Haut Fontenoy.

Le jeune assassin est revenu chez ses parents dans la soirée de mercredi, après s'être caché dans un petit bois voisin de la propriété de Mme Descat.

Hier matin, sa mère l'a amené devant M. *Pradier, commissaire de police du 1er arrondissement* qui lui a fait subir un 1er interrogatoire, puis l'a conduit chez les parents de Wehrlmann pour le confronter avec sa victime.

Dans le fort Watiel, quand on apprit l'arrivée de ce dernier, il s'est une foule considérable, composée en grande partie de femmes du quartier, se plaça près de la maison des époux Wehrlmann.

Quand il apparut, escorté des agents, il fut injurié par la foule ; une brave femme se plaça même devant lui, faisant mine de le frapper.

La police eut toutes les peines pour faire dévrier la foule.

La confrontation entre les deux enfants n'a aucun accentuation complète. La victime a reconnu en souriant son odieux camarade, semblant lui pardonner.

Quant à celui-ci il a avoué avoir frappé la maîtresse sans aucune raison. Il s'est mis ensuite à pleurer à chaudes larmes refusant de répondre aux autres questions qui lui étaient posées.

De là on s'est rendu dans les magasins de M. Marissal, rue de l'Ouest, où le garnement a indiqué l'endroit de son crime. On a même retrouvé le sac scolaire Wehrlmann avec lui essuyé le sang qui rougeait de sa blessure à la tête.

La foule qui avait suivi le groupe a vociféré des menaces en passant devant le domicile de Alfred Vanderlinck et la police a dû encore intervenir pour la disperser.

Ces opérations terminées le jeune Vanderlinck a été mis en liberté à cause de son jeune âge.

Un échafaudage qui s'écroule, deux maçons blessés. — Jeudi, vers huit heures, deux maçons, Archange Allart, demeurant rue Lévostaine, et Dubrunfaut, rue du Pile, travaillaient rue de Fourmies à la bâtisse dépendant de la fabrique Haringhouck, quand l'échafaudage se brisa entraînant dans sa chûte les deux ouvriers.

Dubrunfaut en fut quitte pour quelques contusions à la tête. Quant à Allart, il a été grièvement blessé et a été admis à l'hôpital.

Accident pénible. — Jeudi, vers dix heures, un enfant, Nicolas Defenin, de la ferme Roussel-Defermont, à Sailly, Nicolas Defenin, s'est brisé la jambe droite en portant un tonneau de vidanges dans son chariot, rue Thiers de simples ouvriers avait glissé en passant sur la planche de pente.

Vol à l'école de natation. — Une jeune fillette, Augustine Bachelé, prenant son bain jeudi soir à l'école de natation, quand elle sortit de l'eau elle trouva ses bottines, valeur 6 fr. 50, plainte a été portée.

Chronique colombophile. — Samedi 24 juin 1893, de 3 heures à 6 h. 1/2 au soir. Inscr ption et mise en panier pour le grand concours de Chantilly (175 kilomètres). Prix d'honneur 100 francs, organisé par « l'Union fédérale colombophile », au siège de la Société « Le Pigeon Bleu et Meunier », établie chez M. Auguste Boyer, rue du Bâtonne (fort Cordonnier). *Mise par pigeon 1 fr. 50.*

Les pigeons à 0,50 participant aux prix d'honneur. Poule unique à 0,25 c. Poule à 0,50 c., 1 prix par 50 inscription. Poules facultatives à 1, 2, 3 et 5 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée soudée (J. Rosoor). Constatation obligatoire par l'appareil automatique perfectionné ou reconnu par la Fédération (Van den Bossch). Convoyeur M. J. Doncker.

Tribunal de simple police. — Audience du 22 juin 1893. Présidence de M. Petit juge de paix, assisté de M. Duthy, greffier et Sutra, huissier.

M. Chapé, commissaire de police du 1e arrondissement, remplit les fonctions de ministère public.

Comme chaque jeudi, la série des ivrognes est innombrable ; tous sont condamnés à 5 francs d'amende et aux dépens.

D'autres contraventions étaient également inflgées pour tapage nocturne, violences, défaut d'éclairage, de balayage, etc.

Pour la quatrième fois, l'affaire d'un boulanger dont la voiture avait écrasé un enfant aujourd'hui mort des suites de cet accident, prétendant les parents, revient devant le juge de paix.

Celui-ci se déclare incompétent et renvoie les parties devant un autre tribunal.

Une autre affaire intéressante et qui a provoqué un vif incident, celle de plusieurs membres de l'*Aviron* qui avaient assisté au banquet donné par la Société à l'issue des régates qui ont eu lieu le 25 mai dernier.

Des jeunes gens sortaient du siège de l'Aviron vers deux heures du matin : en passant sous l'étendard de la société qui flottait au vent, l'un d'eux cria : « Vive l'*Aviron*, vive la France ! »

A ce cri, une bande de collectivistes débouchant de la rue Neuve, répondirent par les cris de « A bas la France, vive le drapeau rouge ! vive l'Internationale ! A bas la Patrie ! »

Les deux groupes s'apostrophèrent et la police intervenant, les deux manifestants s'en rendu au poste où procès-verbal fut dressé pour tapage nocturne.

Des collectivistes, un seul se présente à l'audience. Trois des prévenus, absents et présents, un quatrième est représenté par M. Henri Deschamps.

Protestant contre le rapporteur des contraventions, la parole est donnée à Me Deschamps.

Il explique que le cri : « Vive l'ouvrier Vive la France, protégés par ses clients n'ont pu constituer un tapage qui ne s'est produit qu'après les cris séditieux et anti-patriotiques des adversaires.

Il pense ne condamner un Français pour avoir crié en France : « Vive la France ! Vive le drapeau tricolore ! »

Tel n'est pas l'avis du défenseur qui ajoute : Je ne viens pas vous demander de sévir avec rigueur contre mes adversaires, non tel n'est pas mon desseln ; on ne peut en effet tenir grief à ces travailleurs de subir l'influence du milieu dans lequel ils vivent.

L'exemple des manifestations anti-patriotiques vient de haut, il est donné par un conseil municipal où il est anti-français, par un maire qui fait retirer de l'Hôtel de Ville le drapeau tricolore qui y flottait...

M. le juge interrompt le défenseur pour constater que si le drapeau tricolore a été retiré de l'Hôtel de Ville pendant quelque temps il y a été replacé.

M. Deschamps reprend : c'est vrai, mais ce n'est qu'à la protestation de la population indignée.

Une voix dans l'auditoire : je proteste.

M. le juge de paix se fait amener la personne qui a protesté.

C'est le citoyen Baillou, l'orateur socialiste bien connu.

Le magistrat l'interroge sur les motifs qui l'ont poussé à interrompre la défense et lui infige un blâme sévère en constatant qu'il pourrait devir à son égard en lui infligeant une peine qui le condurirait en prison.

Le citoyen Baillou répond qu'il n'a pu réprimer un mouvement d'indignation en entendant les paroles de Me Deschamps qui présent un martyr, déclare que s'il est possible de la loi, il se soumettra à ses exigences (on rit beaucoup à droite).

M. Deschamps reprend la parole et conclut à la mise hors de cause de ses clients.

M. le juge de paix applique à tous les contrevenants le maximum de la peine, c'est-à-dire 1 fr. d'amende.

La troisième affaire présentant quelque intérêt est précisément celle du citoyen Baillou.

Celui-ci est poursuivi pour avoir organisé une réunion publique à la Paix sans avoir fait la déclaration préalable à la police.

L'inculpé prétend que ce tte réunion n'avait pas été organisée ; un groupe de citoyens se sont présentés à la Paix et on a fait spontanément une conférence.

L'affaire est remise à 8 jours.

TOURCOING

Caisse d'épargne. — Dans la délibération adoptée par le conseil de directeur sur le projet de rattachement des caisses d'épargne au ministère des Finances.

M. François Mauroul Jonglez, vice-président, communique au Conseil la circulaire de M. le Ministre du Commerce, en date du 1er juin 1893, par laquelle il demande l'avis de la Caisse d'épargne, soit pour le rattachement au Ministère des Finances, soit pour la mention à ce sujet dans le rapport du Conseil.

Il donne ensuite lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Par sa lettre circulaire du premier juin courant, le ministre du commerce vous invite à consulter la question de savoir s'il y aurait parfois de délicat à ce ministère de rattacher les Caisses d'épargne pour le ranscher au ministère des finances déjà chargé de la surveillance par et inspection.

Cette question n'est pas nouvelle, elle était soulevée dès le 1850 par le commissaire du budget, qui demandait ouvertement le rattachement des Caisses d'épargne au Ministère des finances. Elle fut rejeté d'un façon plus indécise en 1887 par la proposition de suppression du crédit de 5,500 fr. alloué au Ministère du Commerce pour la publication du rapport annuel conformément aux prescriptions de la loi du 5 juin 1835 sur les opérations de la caisse d'épargne.

Les efforts de la commission du budget, tant en 1883 qu'en 1887, sont heureusement restés sans effet.

On faisait alors remarquer, avec juste raison, que les Caisses d'épargne sont des établissements privés, jouissant d'un caractère d'administration gratuite, et qui échappent à toute ingérence administrative pour que le rattachement ne pût exister, dans le cas où le droit commun, de l'exécution de leur mandat.

Les caisses d'épargne versent bien leurs fonds à la Caisse des dépôts et consignations, mais elles ont toujours eu et doivent conserver une existence indépendante, sans laquelle leur mission d'indépendance serait vite compromise, et on faisait un jour, comme cela existe déjà pour la Caisse postale de simples bureaux de la Caisse des dépôts.

Il est absolument nécessaire que les caisses privées conservent le caractère de bienfaisance qui les a fait éviter de décourager les efforts désintéressés de nos administrateurs qui travaillent à leur développement.

Toutes ces raisons, autrefois invoquées, nous les rappelons aujourd'hui pour appuyer notre désir que protectionnaire de la Caisse d'épargne, semble encore percer malgré les échecs successifs.

Nous nous demandons aussi pourquoi l'on voudrait soumettre à un nouvel examen la caisse d'épargne qui ne sont pas une œuvre moins intéressante que toute les institutions de prévoyance, telles que la caisse de retraite pour la vieillesse, les caisses d'assurances sur la vie ou contre les sol ste, qui sont rattachées au mini-tère du commerce, et encore les sociétés de secours mutuels placées sous la tutelle du ministère de l'intérieur, et qui ne justifient pas exigent un rattachement de fonds et il n'est cependant pas question de les rattacher à un ministère des finances.

Nous avons cependant vu le ministère de l'Etat, mais il ne faut pas oublier le but qu'on s'était proposé en fondant ces institutions. C'était avant tout le développer l'épargne dans la classe laborieuse, et on est trop tenté aujourd'hui de diminuer ses fin en en faisant un simple jeu de trésorerie.

N'a-t-on pas vu il y a quelques années, la commission du budget s'efforcer d'assurer l'Etat une ressource de plus en plus nouvelle en faisant intervenir arbitraire du taux d'intérêt? Cette commission, heureusement pour notre pays, a opté du Ministère des Finances qui en vient à l'équilibre du son budget, s'est élevée l'indemnité de ses intérêts, mais, au contraire, en faisant avant tout, les intérêts sociaux qui s'attachent à la question de l'épargne populaire.

Il ne faut pas oublier que la spécialisation — que depuis dix ans que cette question des caisses d'épargne est à l'ordre du jour, c'est de ministère des Finances qui en a fait un ministère spécial et que le ministère du Commerce, au contraire, tendant à ne pas se laisser absorber, c'est-à-dire qui dirige les services d'une façon toute personnelle, sans rudesse, sans excès de sévérité et avec toute la bienveillance possible.

Pour conclure, loin de désirer le rattachement des caisses d'épargne au ministère des finances, nous souhaitons vivement que le développement des caisses, et dans ce but, qu'il soit créé au ministère du commerce, un bureau spécial spécialement chargé par les nombreuses caisses d'épargne, au remplacement des fonctionnaires des finances actuellement chargés du contrôle.

Pour les différentes raisons évoquées plus haut, nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

Le Conseil de direction de la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Tourcoing,

Vu la circulaire de M. le Ministre du Commerce, en date du 1er juin 1893,

Qui la rapport qui précède,

Considérant qu'il serait contraire au caractère privé de l'institution de la Caisse d'épargne et par lui pour lequel elles ont été créées, d'assimiler ces établissements à de simples bureaux de trésorerie et de les rattacher au ministère des finances,

Considérant que cette mesure serait de nature à compromettre l'indépendance et l'existence même des Caisses d'épargne,

Considérant que les autres services publics, tels que les caisses de retraites et de secours mutuels, ne sont pas rattachés au Ministère des finances,

Considérant enfin que les caisses d'épargne ont toujours été considérées comme des œuvres de bienfaisance, bienveillantes et réellement s